



VILLE DE
PINCOURT

VILLEPINCOURT.QC.CA
Suivez-nous sur   **VILLEdePINCOURT**

info - PINCOURT

Bulletin municipal
PRINTEMPS 2021, VOLUME 32



VOTRE POLITIQUE CONSEIL MUNICIPAL



Yvan Cardinal

Maire

Président de la Commission générale élargie

Me joindre :

y.cardinal@villepinpoint.qc.ca
514 453-4238



Alexandre Wolford

District : 1

Président de la Commission du développement durable

Me joindre :

a.wolford@villepinpoint.qc.ca
wolfordalexandre@gmail.com



Denise Bergeron

District : 2

Présidente de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

Me joindre :

d.bergeron@villepinpoint.qc.ca
514 808-6257



Sam Ierfino

District : 3

Président de la Commission de sécurité publique

Me joindre :

s.ierfino@villepinpoint.qc.ca
438 257-1134



Diane Boyer

District : 4

Présidente de la Commission d'administration et de finances

Me joindre :

d.boyer@villepinpoint.qc.ca
438 397-7226



Claudine Girouard-Morel

District : 5

Vice-présidente de la Commission de développement durable

Me joindre :

c.girouard-morel@villepinpoint.qc.ca
514 501-0245



René Lecavalier

District : 6

Président de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

Me joindre :

r.lecavalier@villepinpoint.qc.ca
514 646-0720

SÉANCES DU CONSEIL 19 h, par vidéoconférence

Vous avez jusqu'à 15 h, le jour de la séance, pour envoyer vos questions à seance@villepinpoint.qc.ca pour la période de questions.

Toutes les vidéos de nos séances publiques sont disponibles sur notre chaîne Youtube.

Dates des prochaines séances :

- 13 avril
- 8 juin
- 11 mai

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales générales se tiennent à date fixe le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Les prochaines élections auront lieu le **7 novembre 2021**.

Information : www.villepinpoint.qc.ca (Mairie/Élections municipales)

Tirage

200 copies

Rédaction

Ville de Pinpoint

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec 2021

Impression

Imprimerie
Multiplus

COVID-19 – PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA PANDÉMIE

Voilà déjà un an que la crise sanitaire a transformé nos vies. Nous tenons à honorer la mémoire des personnes décédées en raison de la COVID-19 et à témoigner notre support à tous les Pincourtois et Pincourtoises qui ont dû s'adapter pour traverser cette période difficile.

Soyons optimistes dans l'espoir de retrouver un peu de normalité dans les mois à venir.

Continuons nos efforts !



CONSTRUCTION DE LA CASERNE-ATELIER

Les travaux vont bon train. La livraison du bâtiment est prévue au courant du mois de mai. Plusieurs travaux d'aménagement, comme le stationnement ou la connexion entre les deux bâtiments, seront nécessaires avant le transfert des activités. L'ouverture du bâtiment s'annonce pour l'automne 2021.

CONTRÔLE ANIMAL – NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Vous avez perdu un animal ? Vous avez aperçu un animal errant ? Sachez que la procédure a changé pour signaler un animal perdu. Dorénavant, le contrôle animalier est supervisé par la patrouille de sécurité et la SPCA Ouest.

Pour signaler un animal perdu, vous devez donc communiquer avec la patrouille municipale en composant le **3-1-1**. Si vous trouvez un animal mort sur votre terrain ou sur la voie publique, vous devez également composer le même numéro.

Toutefois, si vous trouvez un animal sauvage sur votre propriété, communiquez directement avec la **SPCA Ouest** au **514 566-5678**.



LICENCE POUR CHATS ET CHIENS

Nous tenons à vous rappeler que vous devez obligatoirement vous procurer une licence, auprès de la Ville, pour tous les chats et les chiens. En vente au coût de 30 \$, une licence est valide pour la durée de vie de l'animal.

Advenant la fugue d'un animal ou en cas de problème, le fait d'avoir un registre des animaux permet de faciliter l'identification du propriétaire.

Information : 514 453-8981, poste 326, ou taxes@villepincourt.qc.ca

- Il est autorisé d'avoir quatre animaux par résidence, dont un maximum de deux chiens.
- Lors de promenades, à l'extérieur de votre propriété, le chien devra avoir en tout temps, une laisse d'une longueur maximale de 2 mètres (6 pieds).
- Vous devez immédiatement ramasser les excréments de votre animal et en disposer de façon hygiénique.
- Il est interdit de laisser les chiens se promener sur les terrains privés.

ENVIRONNEMENT

LANCEMENT DU PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT

Le 9 février 2021, la Ville de Pincourt a adopté son tout premier Plan d'action en environnement.

Rappelons qu'en 2019, la Ville de Pincourt a adopté une Politique de développement durable. La prochaine étape était donc d'établir une série d'actions pour la mettre en pratique.

Par le biais des différentes actions proposées, la Ville désire à la fois protéger son environnement naturel, mais aussi sauvegarder sa biodiversité, améliorer ses pratiques et réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour limiter les changements climatiques.

Pour consulter notre plan d'action, visitez notre site Web.



RÉSEAUX SOCIAUX

Campagne environnementale

Tous les 22 du mois, en honneur au Jour de la Terre, le Service des communications publiera une astuce simple à faire à la maison, pour réduire son empreinte écologique, sur sa page Facebook. Il est faux de croire qu'il est difficile de faire une différence pour l'avenir de notre planète. De petits gestes anodins, réalisés au quotidien, peuvent avoir un impact significatif sur notre environnement. Faites-en l'expérience !

De plus, sous forme de story Facebook, découvrez comment vous départir de divers objets, et ce, de façon écologique. Il existe un emplacement pour chaque matière rapportée.



www.facebook.com/VilledePincourt



PROGRAMME DE SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

Saviez-vous que la Ville de Pincourt alloue un budget annuel de 10 000 \$ dédié à son Programme de subventions environnementales ?

En effet, la Ville offre différentes subventions pour encourager l'adoption de pratiques écoresponsables. Présentées sous forme de remise en argent, ces subventions visent à couvrir une partie du coût d'achat de divers produits durables.

Subventions offertes :

- Couches lavables
- Lames déchiqueteuses
- Toilettes à faible débit
- Baril récupérateur d'eau de pluie
- Un arbre à la naissance
- Revitalisation des bandes riveraines

Pour être admissible à une subvention, toutes les conditions doivent être remplies.

Pour connaître les subventions offertes et leurs conditions d'admissibilité, visitez notre site Web.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ARROSAGE

Qui dit retour du printemps, dit aussi entretien du terrain et jardinage. Nous profitons donc de l'occasion pour vous rappeler les consignes associées à l'arrosage.

L'arrosage de la pelouse ou autres végétaux avec des asperseurs amovibles, des tuyaux poreux ou avec un système d'arrosage automatique est autorisé uniquement de 20 h à 22 h selon les jours suivants, à moins d'interdiction totale déclarée par la Ville.



Le fait d'arroser en dehors de cette période constitue une infraction.

PERMIS D'ARROSAGE

Il est possible de se procurer un certificat d'autorisation permettant l'arrosage d'une nouvelle pelouse (gazon en plaques ou ensemencement), et ce, le jour de la pose pour une période de 12 heures consécutives. Par la suite, il sera possible d'arroser les 15 jours suivants, entre 6 h et 8 h et entre 20 h et 22 h.

Un seul certificat d'autorisation peut être délivré par année pour une adresse.

Veillez noter qu'aucun certificat n'est délivré entre le 1^{er} juillet et le 31 août, et ce, pour des questions d'économie d'eau en période de forte utilisation.



PERMIS DESCENTE DE BATEAUX

En attendant la saison nautique, vous pouvez dès maintenant vous procurer votre permis de stationnement pour accéder à l'une de nos descentes de bateaux.

Gratuit, ce permis est disponible auprès du Service de l'aménagement du territoire. Vous devrez fournir une preuve de résidence et le numéro du certificat d'immatriculation de votre remorque.

Rappelons que seuls les Pincourtois ont l'autorisation de stationner leurs voitures et leurs remorques d'embarcation nautique aux endroits pourvus d'une descente de bateaux.

Information : 514 453-8981, poste 332, ou permis@villepincourt.qc.ca



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN ARBRE POUR MON QUARTIER

La Ville de Pincourt, en collaboration avec GRAME, vous offre un programme de subventions pour la plantation d'arbres à prix modique.

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), en collaboration avec la Ville de Pincourt, vous invitent à planter des arbres sur votre terrain pour enrichir la biodiversité urbaine et accroître le couvert végétal de votre quartier.

Grâce au programme [Un arbre pour mon quartier](http://www.unarbrepourmonquartier.org), vous pouvez vous procurer un maximum de deux arbres à prix modique.

La sélection complète compte près d'une cinquantaine d'essences d'arbres.



GRAME

Prenez note que ces arbres sont destinés pour des nouvelles plantations et ne doivent pas servir à de la replantation dans le cadre de travaux d'abattage autorisés par la Ville et nécessitant un permis.

Coût

Les arbres subventionnés vous sont offerts aux prix de :

- 25 \$: arbre régulier
- 35 \$: arbre fruitier
- 45 \$: conifère
- 55 \$: arbre exceptionnel

Lorsque la quantité d'arbres prévue dans le cadre de cette subvention sera écoulee, les arbres seront disponibles au prix régulier.

- 85 \$: arbre régulier
- 95 \$: arbre fruitier
- 105 \$: conifère
- 115 \$: arbre exceptionnel

Commande en ligne : www.unarbrepourmonquartier.org (dès la mi-avril)

Plantation

La plantation n'est pas comprise dans la subvention. Le GRAME offre toutefois un service de plantation professionnel, payable en ligne lors de la commande.

Frais supplémentaires pour la plantation :

- 90 \$ pour un arbre
- 45 \$ par arbre supplémentaire

Questions sur la livraison et la plantation :

- 438 505-8378
- uapmq@grame.org

Conditions

- Être résident de Pincourt;
- Limite de deux arbres par ménage.

En vente dès la mi-avril



LOISIRS

PROJET-PILOTE : KIOSQUE DE LOCATION NAUTIQUE

Ouverture cet été

Le Centre nautique de Pincourt, situé au parc Bellevue, ouvrira ses portes vers la mi-juin. Il sera possible d'y louer différentes embarcations comme : des kayaks, des planches à pagaie, des pédalos et un canot. La priorité sera accordée aux résidents de Pincourt pour la location. Une pièce d'identité sera exigée lors de la location.

Ce projet-pilote d'une durée de deux ans pourrait devenir permanent en fonction de la réponse des citoyens.

Tarifification

30 minutes	1 heure	2 heures (maximum)
8 \$	12 \$	20 \$

Horaire*

Présaison 12 et 13 juin – 19 et 20 juin	Samedi et dimanche 10 h à 18 h
Horaire régulier 24 juin au 1 ^{er} août	Jeudi au dimanche 10 h à 19 h 30
Horaire régulier (réduit) 5 au 22 août	Jeudi au dimanche 10 h à 18 h 30
Postsaison 28 et 29 août – 4 au 6 septembre	Samedi et dimanche 10 h à 18 h

*Le centre sera fermé en cas d'intempérie.



BOUGEBOUGE

D'un océan à l'autre avec ta VILLE Du 1^{er} avril au 30 avril

Organisé par l'organisme BougeBouge, l'événement « D'un Océan à l'Autre » vous invite à cumuler les kilomètres pour traverser le Canada.

Marchez dans votre quartier ou sur votre heure de dîner au travail pour accumuler les kilomètres et voir votre progression sur la carte du Canada.

La Ville de Pincourt vous offre l'inscription gratuite à cette activité.

Inscription :
volunteers.bougebouge.com/coast-to-coast/loginOrRegister



PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INCENDIE

TOUS PIÉTONS!

Piétons Québec déploie la campagne **Tous piétons!** pour sensibiliser la population et les décideurs publics aux avancées qu'il reste à faire pour rendre les routes sécuritaires pour la marche à pied.

De mars à mai, il y aura une tournée virtuelle du Québec, afin de recueillir et documenter les préoccupations vécues par les piétons. La tournée comprend : une soirée d'information et de discussion avec les citoyens, une soirée-causerie avec les élus et un forum pour les professionnels du milieu.

La soirée destinée aux citoyens vise à recueillir les enjeux vécus par les piétons et à contribuer à mobiliser la communauté pour favoriser la pratique de la marche. La soirée comportera une présentation, suivie d'activités d'échanges et de discussion.



Inscrivez-vous, c'est gratuit !

Soirée citoyenne d'information et discussion VIRTUELLE
(présentation, échanges et discussions sur Zoom)
4 mai 2021, 19 h à 21 h

Inscription : https://zoom.us/meeting/register/tJErde-hqjMrHt3SMucR9F_OQnN2NBc8cxvr

BON COUP !

Suivant, l'installation du nouvel afficheur de vitesse sur l'avenue Forest, entre Shamrock et de l'île, les résultats démontrent que 94% des automobilistes respectent la vitesse permise de 50 km/h*.

C'est preuve que nos afficheurs de vitesse ont un impact significatif sur la vitesse sur nos routes.
*Selon le relevé du 10 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

SIRÈNE D'ALERTE SHAMROCK

À l'été 2020, une sirène d'alerte a été installée au parc Shamrock pour aviser les citoyens avoisinants en cas d'accident majeur. En mars, les citoyens ont reçu un dépliant informatif leur expliquant quoi faire advenant le déclenchement de la sirène.



Sirène d'alerte à la population

Introduction
La Ville de Pincourt s'est dotée d'une sirène d'alerte afin d'avertir ses citoyens lors de divers événements qui pourraient représenter un danger pour la population.

Située au parc Shamrock, la sirène alertera les citoyens d'un danger immédiat afin qu'ils se confinent le plus rapidement possible dans leur maison ou dans un endroit sécuritaire à proximité.

Pour quelles raisons la sirène peut-elle être déclenchée ?
La sirène peut être déclenchée par l'organisation municipale de sécurité civile lorsque :

1. Le service météorologique national émet un avertissement de tornado, de vents violents de plus de 100 km/h ou toute autre urgence météorologique, telle que la grêle de bonne dimension;
2. Une demande a été formulée par le service de police jugeant son utilisation nécessaire pour assurer la sécurité de la population (exemples : émeutes ou individu armé);
3. Un déversement ou une fuite de produits dangereux mettant en danger la population (exemples : accident ferroviaire, routier ou industriel);
4. Toute autre situation jugée pertinente et nécessitant le confinement de la population.
5. Lors de l'essai annuel, la Ville de Pincourt informera la population au préalable. Il s'agit d'une opportunité pour pratiquer la procédure de confinement.

Comment reconnaître l'activation de la sirène ?
La sirène possède deux modes sonores :

Signal d'alerte : signal montant et descendant émis pendant trois minutes.
Ce signal initial signifie qu'il faut trouver refuge le plus rapidement possible et se confiner. Il est important de demeurer calme et de ne pas paniquer. Des informations municipales suivront après le déclenchement de la sirène.

2. Signal de déconfinement : signal stable et continu émis pendant trois minutes.
Ce signal sera déclenché lorsque les autorités compétentes auront confirmé la stabilisation de la situation ou qu'est sécuritaire de sortir de son domicile.

3. Signal de confinement : signal continu émis pendant trois minutes.
Ce signal sera déclenché lorsque les autorités compétentes auront confirmé la stabilisation de la situation ou qu'est sécuritaire de sortir de son domicile.

Que doit-on faire lorsque l'on entend le signal de confinement ?
Pour savoir quoi faire lorsque vous entendez le signal de confinement, retenez l'acronyme **ABRI**.

- **A**abri : Mettez-vous immédiatement à l'abri à l'intérieur.
- **B**risez le contact avec l'environnement extérieur. Fermez vos fenêtres et tout type de système de ventilation.
- **R**echerchez de l'information : Par le biais de la radio, la télévision et/ou Internet, recherchez de l'information supplémentaire provenant de sources connues et fiables. Gardez également votre téléphone près de vous.
- **I**ntérieur : Demeurez à l'intérieur et attendez les informations supplémentaires ou le signal de déconfinement. Les services d'urgence se rendront aux domiciles des citoyens dans le cas d'une évacuation.

Abonnez-vous aux alertes Info-P de la Ville de Pincourt pour recevoir les plus récentes informations sur l'état de la situation.

LORSQUE LE SIGNAL D'ALERTE S'ARRÊTE, ATTENDEZ L'ÉMISSION DU SIGNAL DE DÉCONFINEMENT EN CONTINU DE TROIS MINUTES AVANT DE REPRENDRE VOS ACTIVITÉS.

Pour toute information :
incendie@villepincourt.qc.ca
514-453-9881 option 7



TEST



Le mercredi 31 mars, entre 13 h et 13 h 30, la Ville de Pincourt effectuera un test pour s'assurer du bon fonctionnement de la sirène d'alarme. Il s'agit d'une opération planifiée pour valider les bonnes tonalités et la portée du son.

Durée : 10 minutes

Info : www.villepincourt.qc.ca



POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

514 453-8981

HÔTEL DE VILLE

Horaires réguliers :

Lun. au jeu. : 8 h à midi et 13 h à 16 h 45

Ven. : 8 h à 12 h

Service administratif et financier option 1
Service de l'aménagement du territoire..... option 2
Direction générale et bureau du maire option 3
Service des ressources humaines option 4
Service d'urgence et de protection incendie... option 7
Service des communications..... option 8

OMNI-CENTRE option 6

Horaires réguliers :

Lun. au jeu. : 8 h à midi et 13 h à 16 h 45

Ven. : 8 h à 12 h

SÉCURITÉ PUBLIQUE option 203 (patrouille municipale)

GARAGE MUNICIPAL option 5

Horaires réguliers :

Lun. au jeu. : 7 h 45 à 11 h 30 et 12 h à 16 h

Ven. : 7 h 45 à 11 h 45

ÉCOCENTRE DE L'ÎLE 450 455-5434

750, boul. Olympique, Pin court (QC) J7W 7C8

www.mrcvs.ca (Citoyens/Environnement/Réseau des écocentre)

Horaires d'hiver maintenus - 1^{er} avril au 30 novembre

Ven. : 8 h à 16 h

Sam. : 9 h à 16 h

Dim. : Fermé

BIBLIOTHÈQUE poste 214

LIGNE 3-1-1 - HORS DES HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi, de 16 h 45 à 8 h, les samedis et les dimanches, et les jours fériés.

Pour les interventions municipales : bris d'aqueduc, refoulements d'égouts, patrouille de sécurité, animaux perdus, morts ou errants, etc.

FERMETURE DE NOS BUREAUX - JOURS FÉRIÉS

Pâques : 2 au 5 avril 2021

Journée nationale des Patriotes (Fête de la Reine) :
24 mai 2021

Fête nationale du Québec : 24 juin 2021

Calendrier des collectes : www.villepin court.qc.ca

ORDURES

Les vendredis, aux deux semaines.

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Tous les lundis

RECYCLAGE

Tous les lundis

GROS REBUTS

Tous les 4^{es} vendredis du mois.

Acceptés : lavabos, douches, tapis, matelas, toilettes, bains et meubles.

BRANCHES

Tous les 4^{es} mardis du mois (mai à octobre)

*Première collecte : reportée au 25 mai en raison du lundi férié

VENTES-DÉBARRAS

• Les ventes-débarras organisées par des citoyens sur le terrain de leur domicile privé sont interdites en zones rouge et orange, au même titre que tout rassemblement.

• **NON AUTORISÉ : vente-débarras de la longue fin de semaine 22-24 mai.**

ABRIS D'AUTO

Vous avez jusqu'au 15 avril pour retirer votre abri d'auto hivernal de votre terrain.

STATIONNEMENT DE NUIT

Dès le 1^{er} avril, il vous sera de nouveau possible de stationner votre voiture dans la rue, entre minuit et 7 h.

PARC À CHIENS

Ouverture le 1^{er} mai

998, chemin Duhamel - Parc d'Ambrosio

Ouvert du lundi au dimanche : 7 h à 21 h

